



14ème législature

Question N° : 92353	De Mme Joëlle Huillier (Socialiste, républicain et citoyen - Isère)	Question écrite
Ministère interrogé > Budget		Ministère attributaire > Action et comptes publics
Rubrique > impôt sur le revenu	Tête d'analyse > assiette	Analyse > indemnité de départ à la retraite. perspective.
Question publiée au JO le : 12/01/2016 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Joëlle Huillier attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès du ministre des finances et des comptes publics, chargé du budget sur la fiscalisation de l'indemnité de départ à la retraite. Depuis le 1er janvier 2010, l'indemnité de départ à la retraite des salariés est imposable, alors qu'elle faisait auparavant l'objet d'une exonération partielle. La fiscalisation de cette indemnité apparaît injuste à ces nouveaux retraités, qui voient ainsi le gain généré par ce surplus exceptionnel de revenus considérablement réduit. Elle conduit aussi parfois à augmenter brutalement leur niveau d'imposition, par la hausse de leur niveau fiscal de référence et leur entrée dans les impôts locaux. Elle lui demande donc si le Gouvernement envisage un retour à l'exonération partielle de l'impôt sur le revenu pour les bénéficiaires de cette indemnité.